REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXEPTIONNELLE
COMMUNE DE CAVES

Réunion du mardi 14 décembre 2021 à 17h
Compte rendu n° 2021-1214

L'an **deux mil vingt et un, le quatorze décembre à dix-sept heures,** le Conseil Municipal de la Commune de **CAVES**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire.**

Présents : Bernard DEVIC, Danielle ORTUNO, André MOULIS, Sylvain GOMEZ, Francis BARREDA, Lilian BARREDA, Jean GOMEZ, Thierry SAUZE, Sylvie ONNIS, Alexandra PASCUAL, Isabelle DORMIERES (11)

Date de la convocation du Conseil Municipal : **3/12/2021**

Absents excusés : Marie Christine HERVE, Fanny PETIT (2) **Absents : 0**

Absents excusés avec pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Isabelle DORMIERES

Ordre du jour :

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2021.
II. Convention de partenariat Réseau de lecture publique du Grand Narbonne
III. Modification de P.L.U- projet de transformation de la zone AUza
IV. Classement des parties communales du lotissement « Les Oliviers »
V. Régularisation des loyers des immeubles municipaux
VI. Acquisition partielle dans projet « les vignes du soleil »
VII. Projet Tempora 2022
VIII. Indemnité d'inflation 100 € concernant les agents de la commune
IX. Information sur le camping « la Blanquette »
X. Organisation du Recensement de la Population
XI. Projet PMI (Police Municipale Intercommunale)
XII. Charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques
XIII. Calendrier 2022
XIV. Questions diverses

****

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il convient d'ajouter à l'ordre du une décision modificative budgétaire à la demande du percepteur.

Approuvé à l'unanimité

PRELUDE ;

Hommage à monsieur Auguste BROCH, maire honoraire de Caves

Remerciements à tous les conseillers qui s'investissent dans la réalisation de certaines actions pour la commune telles que la rédaction du journal et sa distribution, la préparation de Noël etc……

Thierry SAUZE propose, pour l'année prochaine, de mettre à disposition de la population des pins de noël (à combiner avec une opération de débroussaillage)

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité

Approuvé à l'unanimité

I.a Décision modificative budgétaire/absence de crédit au 165

Monsieur le maire exlique à l'assemblée qu'il convient d'ajouter des crédits au compte 165 en réduisant le compte 2138 afin de restituer les cautions des logements dont le bail a été résilié suivant le tableau ci-dessous:

Décision modificative n° 9

Virement de crédit — Crédit Supplémentaire

Virement interne non transmis en TG

Description*: Décision Modificative 9 absence de crédit au 165/restitution caution loyer

Creation	13/12/2021
Convocation	03/12/2021
Délibération	14/12/2021
Exécutoire	14/12/2021
Edition	
Transfert TG	

		Fon.	Inv.
D	Ouv.		2 000,00
	Réd.		2 000,00
R	Ouv.		
	Réd		
Solde		0,00	0,00

DEPENSES

Imputation	Ouvert	Réduit
Investissement	2 000,00	2 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilees	2 000,00	0,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00
OPFI - Opération financière	2 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	2 000,00
21318 - Autres bâtiments publics	0,00	2 000,00
OPNI - Opération non individualisée	0,00	2 000,00
	0,00	0,00

Approuvé à l'unanimité

II. Convention de partenariat Réseau de lecture publique du Grand Narbonne

Le réseau de lecture publique regroupe aujourd'hui 23 communes. Il repose sur le double principe de carte unique et de gratuité pour tous.
En 2019, de nouveaux services (PASS AGGLO, navette documentaire) ont enrichi le dispositif intercommunal qui doit, en outre être en mesure d'intégrer de nouvelles bibliothèques dès 2020.

Ces considérations inspirent de nouvelles dispositions à l'échelle du territoire et impliquent que le Grand Narbonne et les communes membres du réseau s'accordent sur les conditions de mise en œuvre de leur partenariat.

Par conséquent, une convention, unique, complétée par des services optionnels, doit être signée et aura pour vocation de clarifier et simplifier l'engagement respectif une commune qui dispose d'une bibliothèque et le Grand Narbonne pour une durée de 3 ans.

Isabelle DORMIERES demande que ce type de document soit transmis par mail au Conseil Municipal avec la convocation.

Approuvé à l'unanimité

Dany ORTUNO fait remarquer que nous recevons des livres le samedi à midi et que nous avons l'obligation de les enregistrer immédiatement, ce qui pose des problèmes d'emploi du temps. Il faudra faire modifier ces dispositions.

III. Modification de P.L.U- projet de transformation de la zone AUza

Le maire informe l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de délibérer.
Le cabinet d'avocats de la commune ainsi que les services du Grand Narbonne ont expliqué que notre PLU qui date de plus de 13 ans ne pourra pas permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU bloquée depuis plus de 6 ans par simple modification (article L153-31 du Code de l'Urbanisme)
Il vous faut envisager une révision du document. Une telle procédure nécessite généralement le concours d'un ou de plusieurs bureaux d'études spécialisés qu'il nous faudra choisir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Sa durée n'est pas règlementairement définie, mais il y a généralement lieu de compter un minimum de 2 ans. Cette révision peut sembler opportune dans un contexte de durcissement des règles de consommation d'espaces, marqué notamment par l'adoption en août 2021 par la loi Climat et Résilience d'un objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, objectif que les SRADDETT et les SCOT auront pour fonction de décliner et territorialiser. Ce lancement d'une procédure de révision obéit à un formalisme spécifique. Une série de réunions pour les élus est programmée pour ce projet dans les prochains jours.

IV. Classement des parties communales du lotissement « Les Oliviers »

Le maire expose à l'assemblée qu'il convient de transférer dans le domaine communal la totalité des voies et espaces communs **une fois les travaux achevés avec levée des réserves** du lotissement « Les Oliviers ».

La collectivité devient donc propriétaire de la totalité des voies et espaces communs en passant un accord de principe à la date d'achèvement des travaux.

Le classement dans le domaine public s'effectue alors par délibération sans enquête publique préalable dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Approuvé à l'unanimité (sous réserve du bon état des voies)

V. Régularisation des loyers des immeubles municipaux

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient de revoir les montants des locations communales suivant l'indice de référence des loyers (IRL) qui sert de base pour réviser les loyers des logements vides ou meublés mentionné ci-dessous :

Valeurs de l'IRL				
Trimestre	Année	Date de publication au Journal officiel	Valeur de l'IRL	Variation annuelle
3e trimestre	2021	16 octobre 2021	131,67	+ 0,83 %
	2020	16 octobre 2020	130,59	

NOM ET ADRESSE DU TIERS	LOYER DE BASE SANS LES CHARGES	AUGMENTATION IRL +0.83%	NOUVEAU LOYER
MR DELIGNIERE CHRISTOPHE APPARTEMENT 201 10 BIS RUE DE LA FONTAINE 11510 CAVES	377.00	380.13	380.13 +23.00 DE CHARGES
MR HUET JACK 10 BIS RUE DE LA FONTAINE 11510 CAVES	313.45	316.05	316.05 + 33.00 DE CHARGES
ME MARTINEZ KARINE 10 BIS RUE DE LA FONTAINE 11510 CAVES	315.54	318.16	318.16 + 33.00 DE CHARGES
ME BAILLEUX MARIE-PIERRE 10 BIS RUE DE LA FONTAINE 11510 CAVES	350.00	352.91	352.91
MR BRIOTTET HERVE 14 RUE DE L A FONTAINE 11510 CAVES	300.00	302.49	302.49
ME DE SCHYNKEL JENNIFER 1 RUE DES ECOLES 11510 CAVES	501.84	506.01	506.01
ME GUERIN ISABELLE 12 RUE DE LA FONTAINE 11510 CAVES	387.10	390.31	390.31
ME LORENTE MAEVA 10 BIS RUE DE LA FONTAINE 11510 CAVES	405.00	408.36	408.36

Ce dispositif rentrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022 en s'appliquant aux locataires qui ont accepté les conditions stipulées dans leur bail.

Approuvé à l'unanimité

VI. Acquisition partielle dans projet « les vignes du soleil »

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la société « Prestige Immo », spécialisée dans la réhabilitation d'anciens bâtiments, a fait une offre concernant la cave Bentaboulet, cadastrée U1654 en zone UM qui sera réaménagée en plusieurs appartements à l'étage.

Ainsi, « Prestige Immo » vend en l'état à la commune de Caves 100,38 m2 pour la somme de **67 800 €** soit 675 €/m2.

Comme le prévoit l'article L 151-33 du Code de l'Urbanisme, il est proposé la création d'une concession à usage exclusif à long terme d'utilisation d'un parc de stationnement public situé à proximité immédiate. La valeur de cette concession a été estimée à **60 000 €** soit 5 000 € par place en comptant 12 places (à raison de 2 places par appartement)

La somme à verser par la commune ne sera donc que de **7800 €.**

Cette surface, non aménagée, est dépourvue de fenêtre. Il sera demandé à l'aménageur de créer gratuitement les ouvertures cerrespondantes.

Approuvé à l'unanimité

VII. Projet Tempora 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la commune de CAVES.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Caves souhaite bénéficier d'une animation culturelle en date du 2 août 2022 proposée en partenariat dans le cadre de la programmation du festival itinérant « LA TEMPORA » organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

Considérant que cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'animation culturelle de la Commune de CAVES.
Une convention sera signée avec les services du Grand Narbonne et une association prendra en charge la gestion des boissons et diverses collations.

Isabelle DORMIERES désapprouve le fait que le prix des boissons soit imposé par le Grand Narbonne et s'insurge contre cette volonté d'uniformité qui tend à gommer les spécificités des villages.
Alexandra PASCUAL estime au contraire que cette uniformisation est normale compte tenu du fait que le Grand Narbonne est l'organisateur de cette réunion.
Le règlement édicté par le Grand Narbonne n'a pas été transmis aux membres du conseil municipal et le sera prochainement.

Le projet Tempora 2022 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (I. DORMIERES) et une voix contre (J. GOMEZ)

VIII. Indemnité d'inflation 100 € concernant les agents de la commune

Monsieur le maire rappelle et expose le dispositif d'aide concernant l'inflation du prix de l'essence à mettre en œuvre entre décembre 2021 et janvier 2022 au titre duquel les agents territoriaux éligibles comme tout actif, bénéficieront de l'indemnité inflation d'un montant défiscalisé de 100 euros.

D'ici janvier prochain, les employeurs territoriaux verseront l'indemnité inflation à ceux de leurs agents qui ont perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000 € nets par mois, avant impôt sur le revenu, du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit en moyenne 2 600 € bruts par mois sur la période.

Les employeurs territoriaux seront intégralement compensés des indemnités qu'ils verseront. Ils bénéficieront du même dispositif que les entreprises privées. Il leur suffira de déclarer le versement des indemnités et de les déduire des cotisations dues au titre de la même paie, dès le mois suivant.
Dans la mesure où le décret de parution de ladite aide est à venir, et au regard du délai de mise en œuvre, soit en janvier 2022 pour la FPT

Approuvé à l'unanimité

IX. Information sur le camping « la Blanquette »

Le camping ne devrait pas obtenir l'autorisation du permis d'aménager à raison des capacités actuelles de la commune pour l'assainissement.

X. Organisation du Recensement de la Population

Monsieur le maire explique que la commune sera divisée en district. Le recensement se déroulera du 20 janvier au 26 février 2022. Il est très important pour notre commune.
Ce sont les agents de la commune qui seront recenseurs avec Katia CHAUVIN.

Alexandra PASCUAL propose d'étudier le concours d'un service civique pour aider à cette tâche.

XI. Projet PMI (Police Municipale Intercommunale)

Monsieur le maire précise que la création d'une PMI est en cours d'étude avec le Grand Narbonne.
13 communes en feront partie avec tout l'équipement nécessaire tel que l'armement, des moyens de locomotion etc….
Sylvain GOMEZ présente les détails financiers :
La décision devrait être prise dans les 6 prochains mois

XII. Charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques

Monsieur le maire donne lecture de la charte en précisant la nature et les modalités des futurs services qui prendront effet à compter du 1er janvier 2022.
La Trésorerie de Leucate n'existera plus. Les citoyens devront se déplacer à Narbonne.
Le conseil aux communes sera assuré par 3 conseillers. Un conseiller sera affecté à la commune et l'assistera par téléphone.

XIII. Calendrier 2022

Monsieur le maire expose les réunions prévisionnelles et évènements importants sur le premier semestre 2022 dont notamment 4 dimanches électoraux.
Il faudra décider de la date de la Sainte Germaine car les dimanches les plus proches du 15 juin seront consacrés aux élections.

XIV. Questions diverses

Visite de la carrière.
Visite du musée Narbo Via

Séance levée à 19h30